

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 21 JUIN 2013			
PRESENTS (adjoints)	LACHEZE Marie-Renée BARJOU Jean-Pierre	TAILLARDAT Denis BROCHEC Christian	
PRESENTS (conseillers)	TEYSSIER Jean-Pierre EXPERT Robert MAZET Mylène	LESCOMBE Solange FOUQUESOLLE Patricia	DUBOURG Marie-Jeanne PERUCH Franck
ABSENT EXCUSE	FRITSCH Marie-Christine	DUBUFFET Christiane	MONJALET Vincent
PROCURATION			
SECRETAIRE DE SEANCE	DUBOURG Marie-Jeanne		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 24/05/2013)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 PROPOSITION D'ADJONCTION DE DELIBERATION

- Décision modificative de budget.

3 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

1/ Adhésion de 3 communes au Syndicat d'aménagement des berges du Dropt :

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical en date du 5 juin 2013 proposant l'adhésion de la commune de Soumensac, d'Issigeac et de Monsaguel au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Dropt d'Eymet.

En effet, par délibérations :

- du 14 mai 2013, le Conseil Municipal de la commune de Soumensac,
 - du 21 mai 2013, le Conseil Municipal de la commune de Monsaguel,
 - du 27 mai 2013, le Conseil Municipal de la commune d'Issigeac
- sollicitent leur adhésion au Syndicat.

Il convient que les Conseils Municipaux des communes adhérentes au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Dropt d'Eymet se prononcent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Accepte la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Dropt d'Eymet des communes de Soumensac, Monsaguel et Issigeac à compter du 6 septembre 2013, conformément à l'article L 5211-18 du CGCT.

2 / Validation chiffrage indemnités suite sinistre du 09/12/2012 :

Suite au chiffrage de l'expert d'assuré du cabinet Galtier concernant les travaux de réhabilitation de l'immeuble sis 4 avenue de Schlierbach, Groupama propose de valider le chiffrage définitif retenu par leur expert s'élevant à 96 659 €, montant validé par l'architecte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide le montant d'indemnisation proposé par Groupama et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3/ Bail emphytéotique Ciliopée :

Lors du conseil municipal en date du 12/10/2012, M. le Maire faisait part de l'action de Ciliopée menée en faveur des apprentis. A savoir créer des appartements en réhabilitant des maisons mises à disposition par des communes avec un bail emphytéotique de 60 ans. Les travaux et la gestion sont totalement pris en charge par Ciliopée, qui œuvre en partenariat avec la chambre de métiers.

C'est dans cet esprit que, par délibération du 21/12/2012, la commune s'est rendue acquéreuse de la maison sise 20 rue Eugène Mazélié, section AB, parcelle n°340 de 66 m². En effet cela va permettre de réhabiliter une maison du bourg, ainsi que d'accueillir une population jeune et dynamique travaillant chez des artisans du secteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **approuve la signature d'un contrat de bail emphytéotique d'une durée de 60 ans pour 1€ symbolique par an avec Ciliopée pour le bâtiment situé 20 rue Eugène Mazelié à Lauzun,**
- **donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment le contrat de bail.**

4/ Bail emphytéotique station-service :

M. le Maire a le plaisir d'informer le Conseil Municipal que le permis de construire de la station-service a été accordé et signé le 15/06/2013. Les travaux débuteront le 01/07/2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **approuve la signature d'un contrat de bail emphytéotique d'une durée de 99 ans pour 1€ symbolique par an avec la SAS PERRY Immobilier, sise à St Nicolas de la Balerme, pour le terrain situé Boulevard de la Sablière, cadastré section C parcelle n° 346 à Lauzun,**
- **donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment le contrat de bail.**

5/ Loyer Avenue de Schlierbach :

Suite à l'incendie d'une partie de l'immeuble loué à M. VANCALLEMONT, 4 avenue de Schlierbach, ce dernier se retrouvait dans l'incapacité technique de travailler. Il demandait donc une réduction du montant du loyer afin de compenser la perte de revenue engendrée par ce sinistre.

Le Conseil Municipal, par délibération du 01/02/2013, avait donc décidé de réduire le montant du loyer de 697.25 € à 400 € mensuel de sorte à ne pas trop pénaliser M. VANCALLEMONT et ce à compter du 01/02/2013. Or, le sinistre s'étant produit le 09/12/2013 et Groupama prenant en charge la perte de loyer, il conviendrait de voter cette réduction de loyer à dater du 10/12/2012, lendemain du sinistre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le loyer du 4 avenue de Schlierbach à 400 € mensuel à compter du 10/12/2012 et autoriser M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

6 / Vente parcelle Latapie :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été sollicité afin de savoir s'il y avait un terrain disponible dans la zone artisanal de Latapie. Le Conseil Municipal, par délibération du 21/12/2012, avait décidé de procéder à une division parcellaire de la parcelle lui appartenant sise zone artisanale Latapie, section C n° 389, sur laquelle est implanté l'atelier communal, afin de pouvoir la proposer à la vente et permettre ainsi l'installation d'une nouvelle entreprise sur la commune.

Le cabinet de géomètre DEMEURS-MONTHUS a effectué la division, créant deux parcelles, l'une, terrain A, de 2 003 m² sur laquelle est située l'atelier, et l'autre, terrain B, de 1 196 m² destinée à la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour et une abstention (M. EXPERT) fixe le prix de vente de la parcelle dite terrain B, à 2 € le m² soit 2 392 € et autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier. Toutefois, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de conditionner la vente de la parcelle à l'obtention d'un permis de construire, ainsi qu'à la réalisation de la construction dans un délai de 2 ans, sinon la commune redeviendrait propriétaire du terrain pour le prix qu'elle l'aura vendu (clause de Réméré).

7/ Modification du budget n°1 :

Les travaux de curage et d'épandage des boues du lac se sont déroulés du 21/05/13 au 07/06/13. Ce sont 5 100 m³ de boues qui ont été curés, contre 4 000 budgétisés. En effet, quand la société SEDE Environnement a informé la Mairie qu'elle était arrivée au 4 000 m³ commandé, M. le Maire s'est rendu sur place afin de constater les m³ restant. Ayant pris connaissance de l'estimation des 1 100 m³ restant, décision a été prise de finaliser le curage. Il convient donc de prendre une décision modificative de budget pour les 1 100 m³ supplémentaire facturé à 11 € HT du m³ au lieu de 12 € HT, après négociation. M. le Maire propose donc des virements internes de crédits en provenance de postes budgétaires présentant des

disponibilités en faveur d'autres postes dont la dotation budgétaire initiale est insuffisante, afin de maintenir équilibre et cohérence dans les comptes municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide les propositions de virements internes de crédits, ci-dessous détaillées :

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES
Opération 58 – Voirie réseaux 2315 - Plan de circulation 40 000 €	-14 500.00		
Opération 49 - Lac 2312 – Curage 60 000 €	14 500,00		
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00

8/ Questions diverses :

M. le Maire informe les élus que :

a - Conseil Municipal Enfant : sortie vélo du 21/06/2013, elle fut perturbée par la météo, les enfants ont été pris en charge par les stagiaires du CREPS encadrés par M. BARJOU Michel. Au final ce fut une journée très positive.

Info : possibilité d'encadrement du CME par un intervenant de l'Amicale Laïque de Miramont. Il serait chargé d'animer leur réunion et les aider au montage de projet,

b – Il a reçu les remerciements de la Fédération Départemental de Pêche 47 pour les avoir accueillis à la salle polyvalente le 30/03/2013 à l'occasion de leur congrès départemental,

c – Il a reçu les remerciements des assos Prévention routière et Ciné 4 pour les subventions allouées,

d – L'Eglise St Etienne a été classée au titre des monuments historiques,

e - Association les Clés : cette asso, qui dispense sur Miramont principalement de l'aide aux devoirs et des cours de langues, assurera dans un premier temps une prestation par semaine dans le cadre du PEDT à l'école avec 2 animateurs pour un coût de 15.50 €/heure.

f – Demande de subvention du Comice Agricole inter-cantonal d'Allemans-du-Dropt, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande,

g – Distinction SDIS 47 : La commune a reçu le Label employeur.

h – Mme DUBOURG Marie-Jeanne demande des nouvelles du dossier MARPA : les projets social et architectural sont prêts, on travaille actuellement sur le dossier de financement. On ne peut espérer un démarrage du chantier en 2014,

i – M. TEYSSIER Jean-Pierre relaie la demande de M. COURCELLE au sujet du subventionnement du Souvenir Français. Les Maires de la CCPL doivent y réfléchir,

j – M. BARJOU Jean-Pierre fait remarquer qu'en 2014 sera célébré le 100^{ième} anniversaire du début de la 1^{ière} guerre mondiale. Il souhaite que l'on réfléchisse à une commémoration particulière de cet événement en lien par exemple avec les familles lauzunaises dont les aïeux y ont péri.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

